

Décision Générale colonial

Décision n° 717 PERSONNEL INDIGENE

n° 717

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 septembre 1943
Numéro JO n° 18 du 15/09/1943	Date du numéro 15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé DAOUD Boulalé, est engagé en qualité d'auxiliaire aux bureaux du cercle au salaire mensuel de 1.000 francs exclusif de toute indemnité.